

A cet effet, il reçut d'avance, du trésorier de la ville, 10 livres tournois.

La quittance qu'il en délivra portait sa signature, avec son seing manuel composé de trois anneaux enlacés dans un ordre symétrique et invariable (1).

La relation de cette entrée du roi Charles VIII, ne figure pas dans le recueil des *entrées des rois, princes, etc. imprimé à Lyon, chez Aimé Delaroche, en 1752, par ordre du Consulat.*

En voici un extrait d'après la délibération trouvée au dépôt de archives de la ville.

Jehan de Paris s'était adjoint Jehan Prévost, Jehan Caille, Jehan Salles, Claude Dalmez et Clément Trye, *commis à trouver mystères, moralités, ystoires et aultres joyeusetés*; il fut arrêté ce qui suit :

« Tous les Conseillers et notables de la ville devoient aller
« en costume au devant du Roi avec les marchands estrangers
« montés et habillés le mieulx et le plus honestement possible.

« Les petits enfants devoient être revestus de hucques (robes)
« ou journades de toile perse (bleu) semée de fleurs de lys,
« tenant chascun ung pennon (guidon ou bannière): ils devoient se tenir ès créneaux de la muraille du petit pic qui est sous le château de Pierre-Scise, pour crier, quand le roi passera: *Mont-Joye, Saint-Denis, vive le Roy!*

« Une fille pucelle, des plus belles, habillée en vierge,
« signifiant *humilité*, montée sur une haquenée blanche,
« devoit conduire ung charriot ayant un grand rondeau, en manière de ciel, où devoient être peints les douze signes du Zodiaque, et au milieu du rondeau, le soleil figuré par un enfant de 12 ans, reluisant par tous ses membres et de sa personne.

(1) Archives de l'art français, p. 26. — (Note de M. Rolle).